



CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Délibération n°01

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget principal

Rapporteur :

Mme Marie-Martine
SALLES, 1^{ère} adjointe
au Maire

Dossier suivi par :

Mme Catherine BLOT,
Directrice des Finances

Commission municipale :

Administration
Générale, Finances et
Ressources Humaines

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public de Sénart Gestion Publique locale nous présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice précédent qui comprend les comptes de tiers, l'état de l'actif et du passif ainsi que les états des restes à recouvrer et à payer.

Ce compte est identique au niveau de la balance du compte administratif 2021 que nous allons examiner.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation semblable à celle du compte administratif, par :

- La situation patrimoniale de la commune à travers le bilan comptable, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité et les résultats constatés (hors restes à réaliser),
- L'état de l'exécution budgétaire sur l'année,
- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la collectivité).

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater la concordance avec le compte administratif.

Ce document peut donc être approuvé sans observation, ni réserve.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Le Maire

Guy GEOFFROY